

1^{er} semestre 2022:

Les résultats au 30 juin 2022 témoignent d'un développement soutenu de l'AFL et d'un renforcement de sa structure financière

Le rapport semestriel de l'AFL publié ce jour présente des résultats solides :

- Doublement du résultat brut courant hors éléments exceptionnels par rapport au 1^{er} semestre 2021
- Hausse de 48 points de base à 16,21% du ratio de solvabilité par rapport au 31 décembre 2021
- Progression de 19,5 millions d'euros du capital promis par rapport au 31 décembre 2021 à 262,2 millions d'euros

L'AFL en chiffres au 30 juin 2022

Collectivités locales membres : 521 Marge nette d'intérêt : 7 655K€

Capital promis: 262 millions Résultat brut d'exploitation:

d'euros 2 378K€:

Ressources levées sur les marchés Résultat net : 1 397K€

au 1er semestre : 890 millions Ratio de solvabilité : 16,21%

d'euros

Salariés en CDI: 32

Des résultats financiers solides dans un contexte complexe

Le métier cœur de l'AFL génère des revenus en forte progression contribuant à une augmentation de la marge nette d'intérêts de plus de 20% par rapport au premier semestre 2021 à 7 655K€.

Pour la première fois depuis la création de l'AFL, le résultat brut d'exploitation atteint 2 378K€ sur un semestre.

En excluant les revenus issus des plus-values de cessions de titres du portefeuille de liquidité et en retraitant les charges d'exploitation de charges annuelles







enregistrées en totalité sur le premier semestre 2022, le résultat brut courant s'élève à 1 165K€, contre 568K€ au premier semestre 2021. Ce résultat confirme la tendance observée depuis plusieurs années, d'une progression rapide et régulière des résultats, hors éléments exceptionnels.

En dehors de la forte hausse de la contribution au Fonds de résolution unique, les charges d'exploitation progressent faiblement à 6 085K€ contre 5 686K€ au premier semestre 2021.

L'augmentation du coût du risque à 391K€, correspondant aux provisions *ex ante* sous IFRS 9, reflète la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de forte détérioration de l'environnement géopolitique et économique consécutif au conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le résultat net après coût du risque s'élève à 1 397K€, contre 1 770K€ au premier semestre 2021.

Un développement dynamique sur le premier semestre

Des adhésions qui se poursuivent sur un rythme élevé

Au-delà d'un contexte géopolitique et macro-économique profondément perturbé, l'AFL poursuit un développement soutenu avec l'adhésion, au cours du premier semestre 2022, de 25 nouvelles collectivités locales dont la Région Nouvelle-Aquitaine, 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 19 villes et communes, portant ainsi le total des membres à 521 collectivités au 30 juin 2022.

Un refinancement performant avec un focus sur les émissions durables

En début d'année, l'AFL a levé 890 millions d'euros dans de très bonnes conditions à une marge moyenne de 25 points de base contre la courbe des Obligations Assimilables du Trésor et une durée de vie moyenne pondérée de 7,1 années, réalisant ainsi 75% de ses besoins pour l'année 2022. Au titre des émissions effectuées, l'AFL a émis avec succès 500 millions d'euros à 7 ans sous forme d'obligations durables placées auprès de 75 investisseurs et représentant un carnet d'ordres de plus de 2,2 milliards d'euros.

Production de crédits sur le premier semestre : 215 millions d'euros

La production de crédits a été limitée à 215 millions au cours du premier semestre 2022, en raison de la contrainte exercée sur les prêts à taux fixe par l'application du taux d'usure aux prêts aux collectivités locales. Toutefois, à la suite de la modification du taux d'usure en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022, la production de crédits a bondi, dépassant en quelques semaines le niveau à date de 2021.







Un modèle très résilient à une profonde transformation de l'environnement géopolitique et macro-économique

Dans un environnement marqué par la guerre aux frontières de l'Europe et les bouleversements politiques et économiques qui en résultent, l'AFL se caractérise par un modèle solide qui lui permet d'accompagner les collectivités dans les défis qu'elles sont amenées à relever. Alors qu'elles doivent faire face à l'impact de l'inflation sur leurs dépenses, les collectivités sont en première ligne pour porter la transition énergétique et climatique dans les territoires.

- L'AFL dispose d'une structure financière encore renforcée comme le démontrent les ratios de fonds propres et de liquidité au 30 juin 2022, qui lui donnent des marges de manœuvre importantes pour accompagner ses collectivités membres :
 - Le ratio de solvabilité CET1 (en consolidé) s'établit à 16,21%, contre 15,73% au 31 décembre 2021, ;
 - Le ratio de levier (CRR2), calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement, est de 7,96%, contre 7,28% au 31 décembre 2021;
 - Le ratio LCR s'établit à 1 313%, contre 923% au 31 décembre 2021, et souligne le niveau très confortable du portefeuille de liquidité de l'AFL, qui lui permet de pouvoir faire face à l'ensemble de ses besoins pendant près de 12 mois sans avoir recours au marché.

Cette solidité a été une nouvelle fois reconnue par Moody's le 3 juin 2022 qui a réaffirmé les notations financières à long terme et à court terme de l'AFL à Aa3 (Perspective stable) et P-1.

- Les activités de l'AFL s'accompagnent d'un très faible coût du risque, intrinsèque à son modèle d'établissement de crédit public de développement, à sa gestion prudente et à l'excellente solvabilité des collectivités locales :
 - Au 30 juin 2022, le coût du risque s'élève à 391K€ pour un stock de provisions de 1 263K€, soit un taux de provisionnement de 1,9 point de base des encours.
- Le statut d'établissement de crédit public de développement permet à l'AFL de remplir pleinement sa mission de politique publique tournée vers l'intérêt général et constitue ainsi un outil adapté à la disposition des collectivités locales pour financer les transitions énergétiques et climatiques et gérer les conséquences sociales, économiques et financières de ces crises, telles que la crise due au Covid ou encore la crise actuelle.







Evènements post-clôture et prévisions

- Le 25 août 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé les notations financières à long terme et à court terme de l'AFL à AA-(Perspective stable) et A-1+.
- Suite au réaménagement du taux d'usure le 1er juillet 2022, la production de crédits de l'AFL a bondi pour atteindre plus de 600 millions d'euros au 15 septembre 2022.
- Le 28 septembre 2022, le Conseil d'administration de l'AFL-ST a ouvert une 33ème augmentation de capital qui devrait permettre l'adhésion d'une soixantaine de nouvelles collectivités locales, dont le département de Haute-Garonne, une vingtaine d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une quarantaine de communes.
- Le 28 septembre 2022, le Conseil de surveillance de l'AFL a nommé Laurence Leydier, qui occupe les fonctions de Directrice du crédit et des adhésions, membre du Directoire de l'AFL. Yves MILLARDET, Président du Directoire, a souligné « l'immense fierté d'accueillir Laurence Leydier au Directoire de l'AFL, contribuant ainsi au renouvellement des cadres dirigeants de la Banque via la promotion de collaborateurs historiques. »
 - Laurence Leydier succède au poste de Directeur des adhésions et du crédit à Philippe Rogier, qui devient Directeur Institutions et Territoires, et aura la charge de favoriser le développement de l'AFL auprès du secteur public local et des institutions qui le représentent.
- Le Conseil de Surveillance de l'AFL et le Conseil d'Administration de l'AFL-ST qui se sont réunis le 28 septembre 2022 ont adopté la feuille de route Climat et finance durable de l'AFL. A cette occasion, Ariane Chazel a été nommée, en sus de ses responsabilités actuelles, Directrice Climat et finance durable.





Le Directoire de l'AFL a arrêté les comptes semestriels de l'AFL pour le premier semestre 2022, le 12 septembre 2022. Le Conseil de Surveillance de l'AFL réuni sous la présidence de Monsieur Sacha Briand le 28 septembre 2022, a examiné favorablement les comptes semestriels de l'AFL.

Le Conseil d'Administration de l'AFL-ST, la Société Territoriale, réuni sous la Viceprésidence de Monsieur Sacha Briand le 28 septembre 2022 a arrêté les comptes semestriels consolidés du Groupe AFL.

Les procédures d'examen limité sur les comptes sociaux et consolidés semestriels condensés, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, ont été effectuées par les commissaires aux comptes dont les rapports sont disponibles : à l'adresse suivante :

http://www.agence-france-locale.fr

Ce communiqué contient certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que le Groupe AFL estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes, en particulier lié aux effets de la guerre en Ukraine et de la crise économique qui en résulte, pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

L'information financière du Groupe AFL pour le premier semestre est composée du présent communiqué complété du rapport disponible sur le site :

http://www.agence-france-locale.fr/les-resultats-au-30-juin-2022-temoignent-dun-developpement-soutenu-de-lafl-et-dun-renforcement-de

A propos de l'Agence France Locale

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt. L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux. L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable. Nous sommes l'Agence France Locale. »

Plus d'informations sur <u>www.agence-france-locale.fr</u>



